

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 27 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 20 Novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mmes BASCOP V. (avec retard de 20 minutes) - BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P. - CAUDE J. - LANCELOT G. -
LELIÈVRE G. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : MM. BLANCHE N. - DUMAS D. - MASSON C.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

Le compte-rendu de réunion de Conseil Syndical du 2 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE 2024 AVEC TAXES ASSOCIÉES

En référence à la délibération *D18* du 12 Décembre 2022 fixant le prix de vente de l'eau potable à compter du 1^{er} Janvier 2023,

Considérant les taux de redevances adoptés au 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la période 2019-2024,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE, d'augmenter le prix de vente de l'eau facturé aux abonnés à compter du 1^{er} Janvier 2024, fixant le **Prix de Vente du m³ d'Eau Potable H.T. s'élevant à 0.75 €.**

À ce prix, s'ajoutent toujours la **TVA à 5.5 %** et la **Taxe pour Prélèvement de Ressource en eau** définie par l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE à **0.082 €/m³.**

En application de l'article 12 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975, et vu la loi N° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, une **Redevance pour pollution domestique** est applicable à toutes les communes à partir de 2008, à reverser à l'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE, dont le **taux 2024 est 0.38 à multiplier le volume en m³**, pour les 4 Communes membres du S.M.A.E.P.

PART FIXE ABONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2024

Considérant les coûts de location annuelle (part fixe) des compteurs d'eau définis selon délibération *D27* du 4 Juin 2013,

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/5

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter la part fixe d'abonnement des compteurs d'eau à compter du 1^{er} Janvier 2024, portant ainsi les nouvelles valeurs à :

. Branchement N° 1 (compteur de diamètre 15 mm)	...	52.00 € H.T.
. Branchement N° 2 (compteur de diamètre 20 mm)	...	52.00 € H.T.
. Branchement N° 3 (compteur de diamètre 30 mm)	...	65.00 € H.T.
. Branchement N° 4 (compteur de diamètre 40 mm)	...	65.00 € H.T.

La recette correspondante sera perçue en *Section Exploitation* à l'article 7011 ~Ventes d'eau~.

PRIX DE VENTE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2024 VIA L'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNE DE LADON

En référence à la Convention de Vente d'Eau établie le 2 Mars 2006 et reçue en Sous-Préfecture le 12 Avril 2006, sur la fourniture d'eau potable par le biais de l'interconnexion de notre réseau avec celui de la Commune de LADON (via le délégataire SUEZ Eau France) en cas de nécessité,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, à main levée, le Conseil Syndical :

DÉCIDE d'augmenter le prix unitaire H.T. à **0.35 €/m³** applicable pour la **facturation de l'année 2024**, auquel s'ajouteront les diverses Taxes et Redevances en vigueur.

Copie de cette délibération sera envoyée à la Commune de LADON pour approbation par son Conseil Municipal.

COÛT D'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE VILLEMOUTIERS POUR L'ANNÉE 2024

Considérant le montant de l'indemnité horaire s'élevant à ...16.27 € pour l'entretien de la Station d'Épuration de Villemoutiers au titre de l'année 2023, selon délibération D20 du 12 Décembre 2022,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter le coût horaire à **17.00 € pour l'année 2024**,

FIXE un montant total s'élevant à ...**1 768.00 €** pour 104 heures annuelles au titre de l'année 2024 pour la Commune de VILLEMOUTIERS.

Copie de cette délibération sera transmise à la Commune de VILLEMOUTIERS pour approbation par son Conseil Municipal lors d'une prochaine assemblée.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 3/5

ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR

Considérant le courrier du 10 Novembre 2023 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques de Montargis, présentant la liste des créances d'eau potable et exposant les motifs de non recouvrement.

Après analyse des dossiers présentés,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'état d'admission de créances en non-valeur pour les factures d'eau suivantes :

M. DAGHRI Salah Eddine	pour la somme de	...	742.61 €.
M. EL AMARI Kais	pour la somme de	...	13.37 €.
Mme GOMEZ Rosette	pour la somme de	...	36.70 €.

Cette dépense, **d'un montant total de ... 792.68 €** sera mandatée à l'article 6541 en *Section Exploitation*.

Les autres créances seront admises en non-valeur sur l'exercice 2024 avec inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les formalités nécessaires à cette dépense.

APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Dans le cadre du plan d'actions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), il convient d'établir une Charte Informatique inhérente à la collectivité, reprenant le champ d'application, la sécurisation des échanges numériques, les sauvegardes selon les préconisations du Délégué à la Protection des Données (DPO) Data Vigi Protection.

Après avoir remis cette charte informatique en séance,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la Charte Informatique ainsi présentée,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer les formalités nécessaires à sa mise en application à compter du 1^{er} Janvier 2024.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/5

INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS DU SMAEP

Après lecture du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 en séance, les élus se sont prononcés favorablement selon 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, quant à l'instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents fonctionnaires du SMAEP selon les plafonds en vigueur, dont le *projet* sera présenté pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Loiret en session du 24 Janvier 2024.

La délibération définitive sera prise au prochain Conseil.

SYNTHÈSE DES PAIEMENTS DE CRÉANCES POUR PROVISIONNEMENT 2023

Une liste concernant les créanciers a été analysée en séance pour suite à donner à transmettre au SMAEP, par chaque délégué des 4 Communes, après relance auprès des abonnés, et fermeture de certains compteurs d'eau si absence de paiement, selon décision de l'élu qui accompagnera le fontainier lors cette action, en présence de l'abonné également.

INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS POUR L'ANNÉE 2024

Hormis les 2 sondes piézométriques pour les forages, aucun investissement n'est inscrit pour l'instant en 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Président rappelle la date de fin de contrat à durée déterminée fixée au 19/05/2024, concernant M. GOJARD, chargé de remplacer les compteurs d'eau en radio-relève sur 3 ans.

Monsieur SAWIKOWSKI fait part à l'assemblée :

- De l'échange téléphonique de M. BRUNELLO quant à une fuite constatée après compteur, pour laquelle les élus avaient refusé un écrêtement en Conseil du 02/10/2023. Les élus ont émis à nouveau un avis défavorable dans la mesure où une telle démarche a déjà été consentie en Septembre 2021.
- Du courrier de M. DE ABREU enregistrant une consommation excessive en 2023, en raison du mécanisme des WC resté bloqué en son absence, auquel cas un courrier lui sera adressé considérant l'application du décret n° 2012-1078 du 24/09/2012 portant sur la facturation en cas de fuites après compteur.
- De M. CISLAK en instance de facturation, en attente de son attestation de réparation de la fuite, ainsi que de Mme WATTEL/M. ROUX pour la même raison. En l'absence de la remise desdits documents, la totalité du volume consommé sur 2023 sera facturé courant Décembre 2023.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/5

- D'une analyse à Vimory en date du 27/09/2023 révélant une valeur de Chlorure de Vinyle = 0.68 µg/l pour une limite de qualité = 0.50 µg/l.

Un retour à la normale a été constaté par une analyse de contrôle le 08/11/2023, mettant en évidence le potentiel renouvellement d'un linéaire de conduite en PVC d'environ 7 km présentant ce risque, d'où l'anticipation d'une ligne budgétaire (de l'ordre de 8 k€) pour une distribution de bouteilles aux abonnés si l'eau devenait impropre à la consommation humaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

La prochaine séance est fixée au Lundi 12 Février 2024 à 18h30

Le Secrétaire de séance,



Christiane BURGEVIN

Le Président,



Christian BOURILLON